Les pays de Schengen s'autorisent à rétablir temporairement leurs frontières

07/06/2012 à 15h49

Les pays membres de l'espace Schengen, dont la Suisse, se sont entendus jeudi à Luxembourg sur la possibilité de rétablir, de façon temporaire, les contrôles aux frontières intérieures en cas de pression migratoire.

L'accord a été obtenu **à l'unanimité des ministres de l'Intérieur de l'UE**, a précisé la présidence danoise. Il a été confirmé de source diplomatique allemande.

La Commissaire aux affaires Intérieures Cécilia Malmström, opposée au compromis soumis aux ministres, s'est dite dans un message sur son compte Twitter «**déçue par le manque d'ambition européenne**» des ministres de l'Intérieur de l'UE.

Le texte de l'accord, prévoit la possibilité pour les Etats membres de Schengen de rétablir des contrôles à leurs frontières nationales «pour une durée de six mois pouvant être prolongée pendant six mois supplémentaires», «lorsque le contrôle d'une frontière extérieure de l'Espace n'est plus assuré à cause de **circonstances exceptionnelles**».

> *Il s'agit d'une «mesure extrême, dont la mise en œuvre est soumise à des conditions très strictes», ont insisté les dirigeants français et allemand qui l'ont réclamée.*

Les Etats ont déjà la possibilité de rétablir temporairement des contrôles à leurs frontières nationales pour des raisons de sécurité et d'ordre public.

La Pologne vient de le faire pour l'Euro-2012 de football. Mais rien n'était prévu en cas de **pressions migratoires**

incontrôlables entraînant une défaillance dans le contrôle d’une frontière extérieure de l’Espace, comme c’est le cas actuellement en Grèce avec la Turquie.
Le Matin